

## Les constats du rapport parlementaire :

### Des moyens limités

<b>Caractéristiques écoles françaises</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>. Territorialité (communale)</li><li>. Dissémination</li><li>. Petite taille (la moitié des 45 000 écoles ont moins de 4 classes)</li><li>. Absence d'établissement et de chef (exception dans l'OCDE)</li></ul>
<b>Pas de statut de directeur</b>	Pas d'autorité sur les collègues
<b>Formation initiale</b>	Trop courte : 3 semaines
<b>Formation continue</b>	Très limitée
<b>Nombreuses responsabilités</b>	Réparties sur 3 champs : fonctionnement de l'école – animation pédagogique – relations avec les partenaires

### Un malaise des directeurs-trices

<b>Aide administrative</b>	La diminution des emplois aidés a touché les EVS : les directeurs-trices ont peu de possibilités de déléguer leurs tâches administratives et matérielles
<b>Alourdissement de la tâche de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>. Renforcement des mesures de sécurité, évolution vers l'école inclusive, augmentation du nombre d'intervenant-es dans les écoles</li><li>. Pas de réelle simplification des tâches avec les nouveaux outils numériques</li></ul>
<b>Souffrance des directeurs-trices</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>. Manque de légitimité pour prendre des décisions, cantonnement dans la gestion du quotidien, notamment tâches matérielles.</li><li>. Manque de reconnaissance en termes de salaire, d'évolution de carrière, de statut</li></ul>

### Les propositions du rapport

<b>Classer les responsabilités en 6 missions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pilotage pédagogique</li><li>- Suivi des élèves</li><li>- Relations avec les parents</li><li>- Relations avec les partenaires</li><li>- Administration, gestion, sécurité</li><li>- Vie quotidienne de l'école</li></ul>
<b>Soulager les directeurs.trices dans leur charge de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>. Augmenter les décharges :<ul style="list-style-type: none"><li>- 50% à partir de 5 classes</li><li>- 100% à partir de 10 classes</li><li>- Compter les ULIS comme des classes</li></ul></li><li>. Pour directeurs.trices qui le souhaitent : ne plus avoir une classe en permanence en occupant d'autres fonctions :<ul style="list-style-type: none"><li>- dans l'école : ateliers avec les élèves, APC, remplacement des enseignant.e.s absent.e.s</li><li>- à l'extérieur de l'école : coordonnateurs-trices de réseau éducation prioritaire –</li></ul></li></ul>

	<p>formateurs.trices d'enseignant.e.s, de directeurs.trices...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- directeurs.trices du périscolaire pour le compte de la mairie</li> </ul> <p><b>Cette mesure est estimée à 3 800 ETP.</b></p> <p>. Octroyer des aides administratives (en fonction des situations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- priorité aux directeurs.trices pas totalement déchargé.e.s</li> <li>- autres écoles selon les besoins.</li> </ul> <p>Pour éviter trop de dépenses publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mutualiser les secrétariats des IEN de circo pour les missions types standard téléphonique, prises de RDV, inscriptions des élèves.</li> <li>- proposer des stages aux futur-es enseignant-es dans le cadre de leur licence</li> <li>- bénéficier de l'aide des communes volontaires pour la mise à disposition d'agents communaux</li> <li>- explorer la piste de l'apprentissage</li> </ul> <p>Pas de service civique sur les tâches administratives car mission de trop courte durée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mieux outiller les directeurs.trices au niveau de l'équipement, (à la charge des mairies) : visiophone, téléphone portable pour les écoles sur plusieurs sites, voire véhicule de fonction.</li> </ul>
<p><b>Créer un statut de directeurs .trices</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Recrutement par concours</li> <li>. Ou VAE pour les directeurs-trices en place</li> <li>. Statut inspiré de celui des chefs d'établissement du second degré</li> <li>. Formation initiale plus solide</li> <li>. Renforcement de la formation continue pour favoriser les échanges</li> <li>. Grille de rémunération : les placer entre leur ancien indice d'enseignant.e et celui des chefs d'établissement du secondaire</li> <li>. Pour directeurs.trices accédant au statut : affectation dans les écoles de 10 classes et plus. Ceux.celles qui souhaitent encore enseigner seront dans les plus petites écoles.</li> <li>. Clarifier les prérogatives des directeurs.trices : pas de possibilité d'évaluer les enseignant.e.s, mais autorité hiérarchique (répartition des classes, autorisations d'absence), responsables du projet et du pilotage pédagogique de l'école en lien avec les différents conseils</li> </ul>
<p><b>Organisation innovante pour l'école primaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Supprimer les écoles maternelles et élémentaires, au profit d'écoles primaires.</li> </ul>

**(afin de ne pas subir le déclin démographique)**

. Regrouper les petites écoles par bassin de vie  
. Mettre les écoles en réseau avec le collège de secteur : les directeurs.trices des écoles étant des directeurs.trices adjoint.e.s du principal, en gardant un référent par site.  
Si le collège est à petit effectif : mutualisation du personnel administratif.